

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 23 août 2016

**Présents :** PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, BAHUON Julien, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, SEILLER Christine, LUCAS Éric

**Absents excusés :** DUQUENNE Patrice

**Pouvoir :** Monsieur DUQUENNE Patrice donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

**Nombre de Conseillers en exercice .....** 15

**Nombre de Conseillers présents.....** 14

**Nombre de Conseillers votants.....** 15

**Choix du secrétaire de séance :** Monsieur BAHUON Julien

**Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2016**

Le compte rendu de séance est validé à l'unanimité des membres votants.

### **Bail commercial épicerie**

Monsieur le Maire rappelle que considérant que le bail commercial de l'épicerie au nom de Madame Santerre Madeleine épouse Ryo arrive à son terme le 14 octobre 2016, il y a lieu de lui donner l'autorisation de signer le bail commercial de location gérance du multi-service avec les nouveaux gérants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise à l'unanimité, le maire à signer le bail commercial de location gérance du multi-service avec les gérants, Monsieur Bruno Brévier et Madame Isabelle Gicquel épouse Brévier pour une durée de 9 années à compter du 15 octobre 2016 ainsi que toutes pièces nécessaires à cette opération ;

Un inventaire sera fait avec le personnel afin de compléter le bail.

### **Subvention exceptionnelle école publique**

Monsieur le maire rappelle que vu les délibérations lors du dernier conseil municipal concernant une demande de subvention exceptionnelle (pour la mise en place d'intervention musicale) jugée trop onéreuse pour la mairie, l'école publique Angélique Mounier renouvelle sa demande avec quelques modifications. Le prix de la séance diminue et le financement est trouvé ailleurs.

Madame Elain Maryse, adjointe, rappelle qu'afin de financer le projet, l'APEP sollicite une aide financière de 500,00€.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'accorder la-dite subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00€.

### **Achat terrain école**

Monsieur le Maire présente le pré-projet d'école de Monsieur Arhuis. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du projet d'extension de l'école publique Angélique Mounier, d'acquérir une partie des terrains cadastrés ZR231 et ZR232, d'une superficie de 2 500m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'acquisition dudit terrain, au prix proposé de 9€/m<sup>2</sup>, soit 22 500,00€ ;

Charge Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me Leclerc, Notaire à Rochefort en Terre.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

### **Inventaire des zones humides**

Vu l'obligation d'intégrer les zones humides au Plan Local d'Urbanisme intercommunal;

Monsieur le Maire précise que 4 bureaux d'étude ont envoyé une offre dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides de la commune de Limerzel en se basant sur le CCTP du SAGE Vilaine.

Après en avoir délibéré et après étude de l'analyse des offres de Monsieur Barbier-Thaly, le conseil municipal décide de choisir la proposition de la société Biosferenn pour un montant de 5 436,00€ TTC à l'unanimité des membres votants.

**Fin de la séance : 22h15**